

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mai 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Etaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS - Adjoints, M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE (arrivé à 21 h 05), Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER et Mme Dorothée FERCOQ.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11 **Présents : 11**
Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

Exprimés : 11

I – APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2015.

Le compte rendu du 18 mars est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – BUDGETS : POINT D'INFORMATION.

Monsieur le Maire fait un bilan de la rencontre avec Mme SAVARD – Trésorière :

- la situation financière de la Commune est délicate. Il y a beaucoup d'investissement (travaux RD, l'assainissement dans tout le village...) et les charges de fonctionnement augmentent alors que les dotations baissent jusqu'en 2017,
- néanmoins, les budgets n'ont pas été surestimés. Il faut trouver des pistes pour réaliser des économies,
- il faudra prévoir une hausse de la fiscalité en 2016, hausse jamais réalisée depuis 2001 !

Après discussion, les élus proposent les économies suivantes :

- extinction des lumières de 00 h 00 à 7 h 00 (au lieu de 00 h 00 à 4 h 00), soit une économie de + 1 000 € et pas de taxe carbone à payer,
- 14 Juillet : - brioche aux anciens : proposition de suppression faite par les membres du CCAS le 31 mars,
 - cadeaux aux dames : il sera supprimé (5 € maxi). Le reliquat des lots sera mis pour les jeux de la kermesse.
- colis et repas dans anciens : choix entre le repas ou le colis
- goûter des enfants : il n'y aura plus de spectacle mais une vidéo comme en 2014.

Toutes ces informations seront annoncées dans le prochain bulletin municipal.

III – PROJET ÉOLIEN : POINT SUR LA REUNION DU 19 MAI.

M. le Maire informe les élus de la réunion entre les 5 communes (MONTIGNY-MONTFORT, BENOISEY, LANTILLY, COURCELLES LES MONTBARD et GRIGNON) et le SICECO afin de réfléchir sur un éventuel projet de développement éolien qui pourrait comporter environ 20 machines au total (dossier à suivre).

IV – TRAVAUX :

1) 4^{ème} tranche de travaux rue Franche

Les travaux dureront environ 33 jours calendaires soit jusqu'au 10 juillet au plus tard (fin juin normalement). Il informe les élus que le propriétaire du château fera son entrée et le côté en plus.

2) Pluvial rue du Menoy.

Ces travaux d'un montant de 9 027,36 € TTC (soit 7 522,80 € HT subventionnés à 50 % par le Département) sont terminés. L'entreprise SEGUIN a créé un réseau pluvial dans la rue du Menoy et a fait le curage du fossé.

3) Terrassement Orain.

Monsieur le Maire remercie les élus et bénévoles qui ont aidé à étendre les 140 tonnes de concassé à l'espace Orain. Il propose d'étaler le reste des travaux sur plusieurs années (toilettes sèches, compteur électrique et portail).

4) Aménagement entrée du cimetière : demande de subvention DETR (30 %).

Monsieur le Maire fait part aux élus que l'entrée dans le cimetière est difficile voire dangereuse (risque de chute) et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il convient de mettre cette entrée aux normes d'accessibilité et propose de solliciter une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), auprès de la Préfecture de Côte d'Or.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le principe de l'opération d'aménagement de l'entrée du cimetière avec sa mise aux normes d'accessibilité pour un montant estimatif de 4 992,50 € HT (5 991 €TTC).

SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DETR, ainsi que l'aide de la Réserve parlementaire.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- demande de subvention au taux maximal,
- demande de subvention au titre de la réserve parlementaire,
- le solde par autofinancement communal.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que le dossier de demande d'aide ne soit déclaré complet et d'avoir reçu l'autorisation des Services de l'Etat.

AUTORISE M. le Maire à signer, les actes à intervenir, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet pour la DETR, ainsi que tous documents administratifs, financiers ou techniques se rapportant à cette opération.

DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à l'obtention des subventions auprès de tout autre organisme ou collectivité susceptible de financer cette opération.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

V – 14 JUILLET : ORGANISATION DE LA JOURNÉE DU MARDI.

Le repas aura lieu, cette année encore compte tenu que l'espace Orain n'est pas prêt, à la salle Marius Sebillotte, à prix coûtant (1 bouteille de vin pour 4 personnes offerte par la Municipalité) pour les habitants de la Commune et majoré pour les extérieurs. La kermesse se déroulera l'après-midi (pas de lots aux dames – cf II – BUDGETS...). Il est à noter que Monsieur le Maire fera prochainement une déclaration de disparition des carabiniers auprès de la Gendarmerie afin que la Commune ne soit pas responsable d'un quelconque incident (info sur bulletin municipal). En soirée, il y aura le barbecue, puis le feu d'artifice offert par la Commune.

VI – COLIS ET REPAS DES ANCIENS.

Monsieur le Maire adressera un courrier à tous les anciens pour les informer du point « II – BUDGETS... ».

Outre le choix à faire entre le repas ou le colis, M. le Maire précise que le montant est inchangé et que le prix du colis sera équivalent à celui du repas (30 € environ par personne).

Il rappelle que le repas du conjoint de moins de 70 ans reste gratuit pour le moment (une personne est concernée).

VII – BOIS DU CHEMIN DU PONT DE BOIS (MISE EN POLE POUR VENTE).

Monsieur le Maire propose une matinée « bénévolat », le samedi 13 juin à 8 h 00 qui peut être annulée s'il pleut la veille.

Il faudra mettre tout le bois en pile afin qu'il puisse être vendu aux habitants de GRIGNON, à 25 € le stère (à prendre sur place).

VIII – QUESTIONS DIVERSES.

1) Personnel Communal.

a) Renouvellement du CUI-CAE de M. Alain SIMON – services techniques.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce contrat a été créé le 1^{er} juin 2012 et qu'il peut être renouvelé pour une durée maximale de 60 mois, à compter de 2012.

Il rappelle la délibération 11 mars 2014 et demande aux élus de renouveler ce CUI-CAE dans les mêmes conditions, à compter du 1^{er} juin 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le renouvellement de ce contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), pour six mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2015.

PRECISE que ce contrat d'une durée de six mois, sera renouvelable d'année en année, dans la limite des 60 mois (depuis 2012), après renouvellement de la convention avec Pôle Emploi, dans les mêmes conditions que le précédent contrat.

PRECISE que la durée de travail est fixée à 24 heures hebdomadaires (taux de prise en charge par le Préfet à 80 %).

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à ce contrat.

DIT que les crédits sont bien inscrits au budget primitif 2015.

Les élus signalent la qualité du travail effectué dans le sentier des sœurs.

b) Mise à disposition de Mme Sabine DEGUIN - secrétaire.

Un avenant pour la Mairie de SALMAISE a été renouvelé, à compter du 1^{er} juin, pour une durée de un an, renouvelable une fois.

2) Fondation du Patrimoine.

Cette fondation a envoyé des remerciements pour la subvention allouée.

3) Affaires scolaires.

Monsieur le Maire informe les élus que la Commune a reçu les frais de scolarité à payer pour les enfants du village scolarisés à VENAREY-LES LAUMES et pour les enfants fréquentant le SIVOS des Carrières de POUILLENAZ.

Il a été constaté que des enfants vivent en alternance sur deux communes (dans et hors canton) du fait de la séparation de leurs parents mais sont déclarés résider à GRIGNON. Compte-tenu de la conjoncture actuelle (baisse des dotations et charges de fonctionnement en hausse), une demande de participation à 50 % va être demandée aux communes concernées.

Pour les enfants scolarisés à POUILLENAZ, la Commune demande un dégrèvement à hauteur de 221,54 € (1 624,87 – 1 403,33 = 221,54), sur la base du tarif plein de VENAREY-LES LAUMES.

	VENAREY-LES LAUMES	SIVOS des Carrières
Elève en maternelle	1 403,33 € 1 192,74 € avec dégrèvement	1 624,87 €
Elève en élémentaire	433,22 € 368,24 € avec dégrèvement	715,78 €

M. le Maire rappelle aussi que dans ces tarifs, la participation au bus n'est pas prise en compte. La participation de la commune est fixée à **151 € par élève**. Pour l'année scolaire 2014-2015, le montant à payer prochainement est de **3 020 €**.

4) Contentieux cour - salle Marius Sebillotte.

L'audience de la Cour d'Appel est fixée le 23 juin 2015.

5) Don.

Les élus remercient Mme BEAULEUX et M. ARRIAS pour leur don au profit des fêtes de fin d'année des anciens.

6) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose de retenir le lundi 22 juin (salle Marius Sebillotte).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Rapporteur : **Mme Blandine MIAS**